

ROYAUME DE BELGIQUE.

— — — — —

AVIS DU CONSEIL D'ETAT.

— — — — —

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre des vacations, saisi par le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique de la Communauté française, le 8 juillet 1991, d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française "modifiant l'arrêté royal du 6 novembre 1987 fixant les notions "d'étudiant régulièrement inscrit" et "d'étudiant entrant en ligne de compte pour le financement" dans l'enseignement supérieur de plein exercice, à l'exception de l'enseignement universitaire", a donné le 24 juillet 1991 l'avis suivant :

Préambule.

Alinéa 1er.

Il convient d'écrire :

"Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur, notamment l'article 9bis, y inséré par la loi du 21 juin 1985;"

Alinéa 3.

Il faut écrire :

"Vu l'avis de l'inspection des finances donné le 30 mai 1990;"

Alinéa 4.

Il y a lieu d'écrire : "Vu l'accord du ministre ...".

Alinéa 5.

Mieux vaut écrire : "Sur la proposition ...".

.../...

Alinéa 6.

Le projet émanant de l'Exécutif, la référence à la date de la délibération de l'Exécutif doit être omise.

Dispositif.Article 1er.

La phrase liminaire doit être rédigée de la manière suivante :

"Article 1er. L'article 6, § 2, de l'arrêté royal du 6 novembre 1987 fixant ... à l'exception de l'enseignement universitaire est remplacé par les dispositions suivantes :".

Article 2.

Mieux vaut écrire :

"Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets à partir de l'année académique 1991-1992".

La chambre était composée de

.../...

Monsieur : C.-L. CLOSSET, président de chambre,
Madame : M.-L. THOMAS, conseillers d'Etat,
Monsieur : M. HANOTIAU,
Messieurs : F. RIGAUX, assesseurs de la
J. DE GAVRE, section de législation,
Madame : J. GIELISSEN, greffier assumé.

Le rapport a été présenté par M. I. KOVALOVSKY, auditeur adjoint. La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par M. B. DEROUAUX, référendaire.

LE LE PRESIDENT,
GREFFIER,

J. GIELISSEN.

C.-L. CLOSSET.

.../...